

A FAMIGLIA
Société par actions simplifiée
au capital de 12 722 euros
Siège social : 2274, Route Strada Di San Gavinu
20600 FURIANI
929 424 190 RCS BASTIA

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
Le 19 février,
A 14 heures 00,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Les associés de la Société A FAMIGLIA se sont spontanément réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Louis LECA, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Coralie LECA est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 12 722 actions sur les 12 722 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'une Directrice Générale,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale nomme, rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2026, en qualité de Directrice Générale de la Société, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Madame Coralie LECA, née PRUNETTA,
Née à BASTIA (Haute-Corse) le 04 juillet 1986,
De nationalité française,
Demeurant

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Coralie LECA disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Coralie LECA aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Madame Coralie LECA, ainsi nommée, accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents ou représentés.

Jean-Louis LECA

Signé par LECA Jean-Louis
Le 18 mars 2026

Signed with
Universign doc_50ea
tx_YlJvkmb0Jb5

Coralie LECA

Signé par Coralie LECA
Le 26 févr. 2026

Signed with
Universign doc_50ea
tx_YlJvkmb0Jb5